



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/RW-SU-Afr/1/1
20 novembre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ATELIER RÉGIONAL SUR L'UTILISATION
DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Nairobi, 12-15 décembre 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
 - 2.1. Élection du Président et du Rapporteur ;
 - 2.2. Adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.3. Organisation des travaux.
3. Revue des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.
4. Revue des principaux termes et concepts utilisés dans les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique en relation avec d'autres lignes directrices et instruments pertinents développés par la Convention sur la diversité biologique.
5. Mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique, en particulier en ce qui concerne la biodiversité agricole.
6. Évaluation des services écosystémiques et gestion adaptative.
7. Coûts financiers et bénéfiques associés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.
8. Recommandations sur l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique en matière de biodiversité agricole.
9. Évaluation de l'atelier.
10. Autres questions.
11. Adoption du rapport.
12. Clôture de la réunion.
